



COMPTE RENDU DU CTL DU 19 JANVIER 2021

La DDFIP 93 a tenu le mardi 19 janvier 2021 un CTL en format audioconférence.

La CFTC DGFIP 93 y était présente. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

I- INSTALLATION AU BERLIOZ

Le calendrier de déménagement est maintenu entre fin janvier et février (les premiers services étant arrivés le lundi 25/01).

Depuis le début de l'année, des visites par service avaient eu lieu à raison de 5-6 agents à chaque fois.

L'entreprise de déménagement s'occupe de la déconnexion, reconnexion des postes de travail. Il a été rappelé qu'il est nécessaire de connaître pour chaque service l'emplacement prévu pour agent.

Jusqu'à la veille du déménagement, les agents préparent leurs cartons. Le jour J ils sont en ASA, et le lendemain ils procèdent à la remise en place de leurs affaires.

Lors de l'arrivée dans les nouveaux locaux, le chef de service attribue un nouveau badge aux agents qui dépendent de lui.

Des salles de restauration sont prévues, avec des frigos et des micro-ondes. Compte tenu du contexte sanitaire, il ne peut s'agir que de lieux de passages.

Les parkings de la préfecture et de l'immeuble Satie peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 .

Ceux qui avaient déjà une place la gardent. Pour les arrivants des règles d'attribution seront fixées ultérieurement.

En plus du dispositif de télésurveillance, les veilleurs de nuit actuels continueront à assurer leur mission avec une salle adaptée.

Cette présence va faciliter l'usage du parking du rez-de-chaussée en décalé pour certains services.

Si la question du nombre d'agents affecté au BERLIOZ et de leur répartition sont résolus dans un contexte de crise sanitaire. Les agents arrivés sur le site ont pu apprécier la qualité des nouveaux locaux, par rapport aux anciens. Par contre, à l'heure actuelle, on ne sait toujours pas si le nouvel immeuble bénéficiera de l'extension du dispositif QPV, sans discontinuité avec les immeubles Satie et Moulin. .

II- QUESTIONS DIVERSES

1- Concernant les travaux sur les différents sites et le NRP:

Le Service de Gestion Comptable (SGC) sera établi sur le site du SIP du Raincy à partir du premier septembre 2021 et le SIE fusionné du Raincy - Livry-Gargan, sur l'actuel site de Livry-Gargan.

Si peu de travaux sont nécessaires au Raincy, à Livry-Gargan, des travaux de maçonnerie et d'électricité devront être effectués. Ils seront faits de manière à entraîner le moins de nuisances sonores ou de poussières pendant les horaires d'ouverture.

Concernant le SIP de Bondy, les travaux sont gérés par le secrétariat général. Celui-ci a établi un plan et le projet devrait être présenté aux agents début mars.

La CFTC DGFIP déplore les incertitudes concernant les modalités d'organisation du nouveau site de Bondy, et qui ont amené beaucoup d'agents à demander leur mutation, dans un contexte déjà anxiogène.

A Stains, le différend entre l'opérateur et la mairie est réglé et les travaux pourront commencer après l'appel d'offre effectué par la mairie.

Concernant les SPF, des réunions de pilotages sont effectuées chaque semaine afin d'arriver au même délai de publication pour l'ensemble des SPF.

2- Concernant les adaptations au contexte sanitaire actuel :

L'accueil sur rendez-vous reste la règle avec l'appui des centres de contact. Concernant les SIP, le rappel se fait à partir d'un numéro convivance dans les 72h.

Les SPL doivent pratiquer les mêmes règles. Sinon le risque est que les usagers des SIP se reportent sur les SPL.

Pour ces accueils a été rappelée la nécessité de ne pas laisser l'agent seul avec l'usager, depuis sa réception jusqu'à son départ.

Concernant les cartes Apetiz, il a été rappelé qu'il y a nécessairement décalage entre l'attribution et le crédit mis sur la carte. Pour la période non comprise dans l'État d'urgence, il n'est malheureusement pas possible de rembourser les repas.

Il a été rappelé que les agents normalement en télétravail doivent badger dans le cas où ils seraient dans les services.

Du fait de l'instauration du couvre-feu à 18h, des attestations pourront être délivrées par la RH aux agents qui en auraient besoin. Cette attestation ne peut couvrir que le parcours entre le bureau et le domicile.

La CFTC DGFIP 93 rappelle que dans le contexte sanitaire actuel, la santé des agents reste la priorité. Compte tenu des temps de transports en Ile de France et des difficultés liées à l'application du couvre-feu à 18h, il est urgent de proposer

un ou plusieurs jours de télétravail aux agents qui peuvent l'effectuer. La situation de ceux obligés d'être en présentiel doit aussi être examinée avec bienveillance.

III- LES PONTS NATURELS

Les deux ponts naturels traditionnels ont été fixés cette année les vendredi 14 mai (lendemain de l'Ascension) et le 12 novembre (lendemain de la commémoration de l'Armistice) .

L'Alliance s'est prononcée pour ces deux ponts naturels.

IV- LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE 93

Les OS présentes ont décidé de boycotter cette partie. L'Alliance a exprimé sa position dans une déclaration liminaire publiée en même temps que ce compte rendu.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfp@gmail.com